



toute notre expertise à votre service

GERER LES ARRETS MALADIES DES SALARIE·ES DU SPECTACLE VIVANT / NOUVEAU

Règles et obligations juridiques
4 heures - 347 €



/10
(évaluations
reçues en 2025)



Distanciel



8



NOUVEAUTE

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

PRÉ-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique et les obligations respectives du salarié et de l'employeur
- Comprendre les modalités spécifiques des CDDU
- Gérer les impacts financiers et sociaux de l'absence d'un collaborateur
- Accompagner le retour au travail dans le respect de la santé et de l'organisation de la structure
- Anticiper et traiter les situations de rupture pour cause de maladie

CONTENU DÉTAILLÉ

Les obligations des parties pendant un arrêt maladie

- Obligation des salarié·es : informer l'employeur et justifier de l'arrêt, se soumettre aux contrôles médicaux, s'abstenir de travailler, respecter l'obligation de loyauté
- Focus sur les intermittent·es du spectacle
 - Le régime de suspension du contrat : les différences avec le régime général
 - L'impact sur la validation des heures et les indemnités : conséquences de l'arrêt sur la validation des heures travaillées, gestion de la rupture anticipée du CDDU
- Obligations de l'employeur : verser la rémunération, assurer la protection de l'emploi, s'abstenir de contacter le médecin traitant du salarié

Evolution du contrat de travail pendant l'arrêt maladie

- L'ancienneté : poursuite des droits
- Les congés payés : acquisition, utilisation
- Le salaire, les primes : maintien, indemnités, complément

Le retour des salarié·es après un arrêt maladie

- Visite de reprise : obligation, délai, déroulement, aptitude
- Préconisations du médecin du travail : aménagement de poste, modification des horaires, formation

La rupture du contrat de travail liée à la maladie

- Inaptitude : déclenchement, reclassement, licenciement, indemnités
- Désorganisation de l'entreprise : conditions, procédure, indemnités

EXERCICES

Chacun des 8 participants est invité à poser ses questions tout au long de la formation, dans une ambiance conviviale et propice aux échanges.



Mis à jour le 15/10/2026
Copyright CAGÉC©